

# Les déchèteries

Le Syndicat du Val de Loir compte 4 déchèteries accessibles aux habitants du territoire.

A l'entrée, une barrière automatique s'ouvre sur présentation d'une carte d'accès personnelle.



## Les horaires d'ouvertures :

<b>Le Lude (la bonne cirasière) 02 43 94 13 73</b>		
Lundi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Mardi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Mercredi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

<b>Oizé (rte de Mansigné) 02 43 77 03 22</b>		
Lundi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

<b>Verneil-le-Chétif (l'ausemain) 02 43 46 73 30</b>		
Lundi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

<b>Montval-sur-Loir (rue de la vieille gare - Château-du-Loir) 02 43 46 72 24</b>		
Lundi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Mercredi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00



**En cas de conditions climatiques exceptionnelles  
(fortes chaleurs) en juillet et en août :**

**Ouverture des déchèteries de 7H30 à 12H30\***



\* Ces horaires s'appliqueront pour les 4 déchèteries durant toute la semaine.

Informations communiquées sur les réseaux sociaux du Syndicat ou en contactant votre mairie.



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

Pour toute information :  
5 bis bd fisson 72800 LE LUDE  
Tél : 02 43 94 86 50  
mail : [contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)



**Restez informé !**

**Syndicatvaldeloir**

**Syndicat du Val de Loir**  
Application gratuite



# Déchets acceptés en déchèteries

## NON VALORISABLES (encombrants, plâtre, briques plâtrières, polystyrène...)



Devenir : non valorisables, ils partent à l'usine d'incinération



**La laine de verre est acceptée seulement en petite quantité et en sacs.**

## BOIS non traité (cagettes, palettes brutes, tourets...)



Devenir : ils sont recyclés en éléments de particules bois

## DEBLAIS, GRAVATS propres (tuiles, parpaing, faïence, terre...)



Devenir : ils sont enfouis dans des centres d'enfouissement de classe 3



**Enlevez les parties plastiques (ex: chasse d'eau, couvercle WC) avant tout dépôt dans la benne.**

## MOBILIER (armoires, canapés, literie, table, oreiller, couette...)



Devenir : il est recyclé dans des centres spécialisés.



**Videz, démontez, cassez vos meubles avant de les jeter. Cela facilitera le remplissage de la benne.**

## DECHETS VEGETAUX (tontes, branchage, feuillage...)



Devenir : ils sont broyés sur place puis transformés en compost chez un prestataire.



**Ne laissez pas de déchets de ferrailles et de plastiques.**

## CARTONS



Devenir : ils sont recyclés en carton et papier



**Ils doivent être propres, vides et pliés.**

## DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (ordinateur, aspirateur, four...)



Devenir : ils sont démantelés, dépollués et/ou recyclés



**Videz vos appareils électriques (ex : réfrigérateurs) avant de les déposer en déchèterie.**

## METAUX (ferraille, déchets de câble, grillage...)



Devenir : ils sont recyclés en ferraille pour l'industrie

## DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES dans l'emballage d'origine ou dans un flacon identifié (peintures, vernis, herbicides...)



Devenir : certains sont valorisés, d'autres sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



**Pour faciliter la gestion du stockage, apport maximal de 50 litres par passage.**

## LAMPES (lampes à LED, basse consommation, néon...)



Devenir : une partie est recyclée. Le reste est incinéré.



**Les lampes usagées peuvent être reprises gratuitement par tout magasin vendant ces produits.**

## TEXTILES (vêtements, linge de maison et chaussures)



Devenir : ils sont donnés, revendus en friperies ou recyclés.



**Liez les chaussures par paire. Mettez le textile en sacs avant tout dépôt dans la borne.**

## SONT INTERDITS (liste non exhaustive) :



- les ordures ménagères,
- les emballages ménagers (sauf le verre et le papier),
- l'amiante,
- les bouteilles de gaz

Pour tous renseignements, contactez le Syndicat au 02 43 94 86 50.



écomobilier  
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



ecosystem  
recycler c'est protéger



Afin d'éviter la saturation des bennes, le dépôt est limité à 3 m<sup>3</sup> par semaine sur l'ensemble des déchèteries.

Informations complémentaires sur le règlement des déchèteries consultable en déchèteries ou sur [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr).